

EMMAÜS DEFI – PREMIERES HEURES

Catherine PAQUEMAR



















Le Chantier d'insertion Emmaüs Défi et le dispositif Premières Heures

Créé en 2007 le chantier d'insertion Emmaüs Défi propose un emploi en contrat d'insertion aux personnes ayant vécu dans la rue et hébergées dans des centres, dans des hôtels ou vivant dans des habitats précaires.

Postulat : l'accès rapide et sans condition à un emploi accélère la sortie de la rue.

Constat : inadéquation entre les contrats de travail d'insertion de 26 heures proposés par Emmaüs Défi et les capacités des personnes dormant dans la rue et manifestant la volonté de reprendre une activité professionnelle.

Création et expérimentation du travail à l'heure, en mars 2009 par Emmaüs Défi en partenariat avec :

l'association Emmaüs Solidarité et son équipe de maraude dans le nord de Paris, l'association intermédiaire Réagir.

Objectifs:

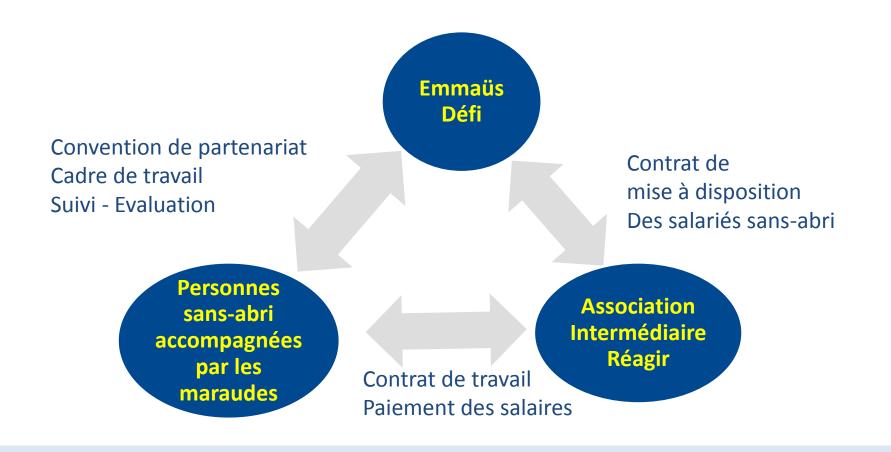
permettre à des personnes sans-abri de reprendre une activité professionnelle selon un rythme très progressif (4h/semaine, puis 8h, 16h ...) avant de pouvoir être embauchés par Emmaüs Défi à 26h/semaine dans le cadre d'un contrat d'insertion,

utiliser le support du travail pour initier des démarches (accès aux droits, hébergement, prise en charge santé ...).

Condition préalable à l'embauche par Emmaüs Défi en contrat d'insertion de 26 heures : accepter de vivre dans un hébergement.



Fonctionnement du dispositif Premières Heures





Intégration du dispositif dans le chantier d'insertion Emmaüs Défi

Dispositif Premières Heures

Pour reprendre une activité professionnelle avec un rythme adapté

Possibilité de Convergence travailler 5 ans

Au cas par cas

26h/semaine de 0 à 6 mois

= PHASE DE STABILISATION 26h/semaine de 6 à 18 mois

= PHASE D'ENGAGEMENT 26h/semaine de 18 à 60 mois

= PHASE DE TRANSFORMATION / PARCOURS D'INSERTION

16h/sem 8h/sem 4h/sem



Premières Heures - Le travail d'abord

Le dispositif Premières Heures permet aux travailleurs sociaux des maraudes d'utiliser le travail comme un outil qui permet aux personnes sans-abri de résoudre des problèmes de santé, d'accès aux droits, à l'hébergement et au logement.

Pour les personnes sans-abri travailler dans Premières Heures c'est :

percevoir dans tous les cas une rémunération, avoir une fiche de paie et ainsi être de nouveau reconnu pour et grâce à son travail,

reprendre une activité professionnelle à un rythme progressif et adapté qui dépend de son évolution personnelle et ainsi avoir le sentiment d'être regardé et considéré,

intégrer petit à petit un collectif de travail et ainsi pouvoir de nouveau créer du lien avec autrui. C'est aussi se sentir utile et ainsi redonner un sens à sa vie,

retrouver des habitudes oubliées et ainsi pouvoir de nouveau respecter des horaires, prendre régulièrement des repas, prendre soin de soi pour soi mais aussi pour autrui,

avoir la promesse de pouvoir être recruté par Emmaüs Défi ou par un autre organisme et ainsi pouvoir de nouveau faire des projets, ne plus supporter de vivre dans la rue et accepter de gérer les contraintes et parfois la frustration.



Dispositif Premières Heures 2009/2020

Depuis 2009, année de démarrage du dispositif :

120 personnes ont intégré le dispositif Premières Heures à Emmaüs Défi, 60 % en moyenne sont embauchées en contrat d'insertion par le chantier Emmaüs Défi.

En 2011, la Ville de Paris signe une convention avec Emmaüs Défi, finance le travail à l'heure et l'étend sur l'ensemble du territoire parisien : le travail à l'heure devient le dispositif Premières Heures.

En 2015, 13 organismes parisiens ont mis en œuvre Premières Heures et 200 personnes ont bénéficié du dispositif à Paris.

Objectif 2020 du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion : 300 places Premières Heures à Paris.